



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 02 AVRIL 2019

Affichage et convocation : 19.03.2019

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DEMONGIN, Maire.

Présents : M Jean-Marie DEMONGIN, Patrick LEON, Marie-Laure JACQUES, Guy BOILEAU, Nora BENBOURECHE, Jocelyne BOURGAIN, Catherine RENQUIN, Gérard RONDEAUX, Alain BEAUFEY, Jean-Loup BENOIT, Christelle CAZZITTI, Nuccia SCHMITT.

Absent : néant.

Pouvoir : néant.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 MARS 2019 :

A l'unanimité, le compte-rendu est approuvé.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion de l'année 2018, rédigé par Madame la Trésorière, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement : excédent de 321 302.17 €

Investissement : excédent de 373 111.59 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote) le Compte Administratif de 2018 présentant les mêmes résultats :

Fonctionnement : excédent de 321 302.17 €

Investissement : excédent de 373 111.59 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :

Considérant l'excédent de Fonctionnement de 321 302.17 € et l'excédent d'investissement de 373 111.59 €, compte-tenu des restes à réaliser de dépenses en investissement de 589 100.33 € et en recettes de 43 399.49 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

Au compte 1068 recettes d'investissement : 172 589.25€

et le solde au compte 002 en Fonctionnement : 148 712.92 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en maintenant ceux de 2018 comme suit :

Taxe d'Habitation : 11.80 %

Taxe Foncière (bâti) : 18.88 %

Taxe Foncière (non bâti) : 26.18 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Par 11 voix pour et 1 abstention (C CAZZITTI), le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019 équilibré en recettes comme en dépenses aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement : 1 363 399.92 €

Section d'Investissement : 906 877.25 €

Avec les points suivants : -travaux, prestations : : la poursuite de l'élaboration du PLU, l'achat de matériels (informatique mairie, arroseurs terrain de football, mobilier salle polyvalente,...), la poursuite des travaux de la salle polyvalente (tranches conditionnelles) avec la scène et son aménagement, l'éclairage du cheminement piétonnier de l'école et de la salle polyvalente, l'aménagement du secteur de l'Espace B.L. (modification du dossier « Jardin du Prieuré »), le chauffage de l'église, pose de feux tricolores rue du Stade, -personnel communal le renouvellement du Contrat aidé CUI à compter du 24 avril 2019 pour une durée d'un an avec une durée hebdomadaire de 35H/35H.
-subvention CCAS : 1000 €

Monsieur le Maire attire l'attention des élus que compte-tenu de la création, par l'Etat de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier et Agricole et Forestier de Evigny, La Francheville, Mondigny, Prix-lès-Mézières,, Warcq et Warnécourt, la Commune aura peut-être à participer pour les travaux connexes.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 :

Associations	Subventions 2019
SIERRA ALPHA 41 adhérents	483 € à l'unanimité
T.C.P.38 adh.	393 € refusés par 7 voix contre et proposent 315€ (P LEON, N BENBOURECHE, C CAZZITTI, C RENQUIN, G RONDEAUX, G BOILEAU, J BOURGAIN) et 5 voix pour. La subvention sera donc de 315 €.
F.E.P. 599 adh.	5 000 € (suivant demande du FEP), à l'unanimité (P LEON, C RENQUIN et C CAZZITTI ne prennent pas part au vote.)
Le COCHONNET PIRISIEN 80 adh.	668 € à l'unanimité
A.S.PRIX 330 adh.	35 000 € par 9 voix pour et 3 voix contre (N BENBOURECHE, C CAZZITTI, C RENQUIN) avec rédaction d'une convention (sub> à 23 000€)
Ass. DU MARBAY 14 adh	312 € à l'unanimité
A.C.P.G.- C.A.T.M. 43 adh.	360 € à l'unanimité (G BOILEAU, G RONDEAUX, J-L BENOIT ne

	<i>prennent pas part au vote).</i>
Ass. NOEL ARDENNAIS	105 € à l'unanimité (A BEAUFEY, N SCHMITT ne prennent pas part au vote)
AFSEP	0 € à l'unanimité
La L.I.S.A.	Intervention de M P. LEON pour proposer un partenariat avec la Lisa afin de bénéficier d'une prise en charge des frais de stérilisation. 200 € par 9 voix pour, 2 contre (N SCHMITT, G RONDEAUX) 1 abstention (J-L BENOIT).
LES RESTAURANTS DU COEUR	0 € par 8 voix pour et 4 contre (C CAZZITTI, N BENBOURECHE, N SCHMITT, C RENQUIN)

Pour rappel : Attribution 2019 (cm du 26.10.18) : S.P.A. : 200 €

FORFAIT SCOLAIRE 2019 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient à 38 € par élève, le montant du forfait scolaire pour les fournitures scolaires en 2019

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 836.95 € par élève le montant de la redevance 2018 des communes extérieures à Prix-lès-Mézières. Cette redevance sera appelée en 2019.

ARDENNE METROPOLE : POINT PAR MONSIEUR ALAIN BEAUFEY, DELEGUE

COMMUNAUTAIRE :

Monsieur BEAUFEY communique sur les points suivants :

BUDGET PRIMITIF 2019 de 137 millions d'euros dont 68 millions pour les budgets annexes (transports, eau, assainissement, zones d'activité, les déchets), sans hausse de la fiscalité.

***La taxe des ordures ménagères** est à la baisse : Pour PLM le taux passe à 10.70 % au lieu de 11.10 %. Un système de lissage des taux est prévu en 2023 (taxe incitative) pour atteindre le taux de 10.10 % .

***Les projets d'investissement** : le Campus universitaire (10 millions) , le syndicat Mixte du Moulin Leblanc s'intitule désormais « Campus Sup universitaire », « La Macérienne » : le projet de dépollution (6 millions) se poursuit, la Ligne ferroviaire Charleville-Givet, les aides aux maisons médicales (Tournes 1 million), Piscine de la Ronde Couture (remplacement) , Le Très Haut Débit, acquisition des zones d'activités (reprises sur Bazeilles , Vivier au Court, ...), le quartier de la gare de Charleville-Mézières : « Terciarys » avec déplacement du parking, le stade Duguauquez : remise aux normes, la création d'une salle de gymnastique à Sedan, le Musée à Sedan.

Tourisme : suppression de l'office du tourisme pour nouvelle réorganisation avec la vitrine du Conseil Départemental.

Aides :- à la S.A.M.B.P. (par achat du bâtiment) pour éviter la suppression de 130 emplois.
-au **pôle médical de PLM** : 25 000 €. Monsieur Guy BOILEAU signale que l'ancien bâtiment n'est toujours pas détruit, pour permettre la création d'un parking (prévu dans le permis de construire).

Naissance du SCOT Nord-Est avec nomination de Monsieur BEAUFEY aux fonctions de Vice-Président.

RAPPORT DES COMMISSIONS : Cadre de vie, sécurité par Monsieur Patrick LEON :

Monsieur LEON communique sur le concours des maisons illuminées : nouvelle catégorie « hors concours » créée compte-tenu de l'augmentation du nombre de participants. La date de remise des prix est à déterminer.

Animation, vie scolaire par Madame Nora BENBOURECHE : Madame BENBOURECHE communique sur le dernier conseil d'école de vendredi dernier : les enseignants ne souhaitent pas inscrire les enfants de moins de 2 ans à cause des futurs effectifs du lotissement des « Harquettes ». A la rentrée 2019-2020, les effectifs seront d'environ 150 enfants (2 classes en maternelle et 4 en primaire). L'animation par la Sécurité Routière a été décevante. Réflexion peut-être à tenir sur la subvention annuelle. Monsieur BOILEAU interviendra auprès de l'organisme.

Travaux par Monsieur Guy BOILEAU : Monsieur BOILEAU communique sur les points suivants : - Collecte du petit matériel électrique et électronique : Suite à l'abandon par Ardenne Métropole, la Commune a repris cette collecte qui aura lieu le mercredi 15 mai, (avec obligation d'atteindre les 500kg pour un deuxième passage dans l'année).
- voirie : commande de panneaux à Tireligne, pour les nouvelles réglementations énoncées en Conseil Municipal du 19 mars dernier. Les panneaux destinés à l'itinéraire conseillé seront posés semaine 15.

Travaux salle polyvalente : le gros oeuvre est terminé, les travaux intérieurs sont en cours. Une remise en location est prévue en septembre.

Madame Christelle CAZZITTI interpelle Monsieur BOILEAU sur le non fonctionnement de l'éclairage de l'aire sportive pour la section du badminton le 1er avril. Monsieur BOILEAU a constaté une intervention inconnue sur le disjoncteur et a ordonné la remise en fonction.
Lotissement des « Harquettes » : pas de locataires avant la saison 2020-2021.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur le Maire informe les élus s'être entretenu avec Monsieur BRION et notre Adjoint d'animation Monsieur Loïc ORY, suite à sa communication en Conseil Municipal du 19 mars dernier. Monsieur le Maire souhaite un climat serein jusqu'aux prochaines élections municipales 2020.

Séance levée à 22 H